

Mauna Kea Technologies

Assemblée générale mixte du 6 juin 2024

Vingt-septième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur la modification envisagée du
contrat d'émission des bons de souscription d'actions au profit de la BEI**

EXCO SOCODEC
51, avenue Françoise Giroud
BP 16601
21066 Dijon cedex
S.A.R.L. au capital de € 3 200 000
400 726 048 R.C.S. Dijon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Besançon-Dijon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Mauna Kea Technologies

Assemblée générale mixte du 6 juin 2024
Vingt-septième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions au profit de la BEI

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le conseil d'administration, sur délégation de l'assemblée, avait décidé des émissions :

- en date du 3 juillet 2019, de 1 450 000 BSA BEI-Tranche 1 donnant le droit de souscrire, à la date des présentes, 3 792 386 actions ordinaires de la société d'une valeur nominale de € 0,04 (sous réserve d'ajustements), au prix unitaire de € 1,8856, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de € 7 150 923,04 et ayant une durée de 20 ans expirant le 3 juillet 2039 ;
- en date du 8 juillet 2020, de 500 000 BSA BEI-Tranche 2 donnant le droit de souscrire, à la date des présentes, 1 102 816 actions ordinaires de la société d'une valeur nominale de € 0,04 (sous réserve d'ajustements), au prix unitaire de € 1,24031, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de € 1 367 833,71 et ayant une durée de 20 ans expirant le 8 juillet 2040.

Il est désormais proposé à votre assemblée générale d'apporter des modifications au contrat d'émission des bons de souscription d'actions de la façon suivante :

- le prix d'exercice d'un BSA BEI-Tranche 1 est aligné sur le prix d'exercice des BSA BEI-Tranche 2 et est donc ramené à € 1,24031, les BSA BEI-Tranche 1 donneront ainsi le droit de souscrire 3 792 386 actions ordinaires de la société d'une valeur nominale de € 0,04 (sous réserve d'ajustements), représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de € 4 703 734,28 ;
- la durée des BSA BEI-Tranche 1 est portée à 24 ans et expirera donc le 3 juillet 2043 ;

- la durée des BSA BEI-Tranche 2 est portée à 24 ans et expirera donc le 8 juillet 2044 ;
- le droit de vente ou put option à la main du détenteur des BSA BEI pourra être exercé à partir du 3 juillet 2024 pour les BSA BEI-Tranche 1 et à partir du 8 juillet 2025 pour les BSA BEI-Tranche 2 (et non aux dates d'échéance prorogées des tranches 1 et 2 du financement BEI).

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions à la BEI.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions à la BEI.

Nous vous signalons que le rapport du conseil d'administration ne comporte pas l'indication de la justification des modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre prévue par les textes réglementaires.

En conséquence, nous ne pouvons donner notre avis sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions à la BEI.

Dijon et Paris-La Défense, le 16 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'O. Gallezot'.

Olivier Gallezot

ERNST & YOUNG et Autres

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'F. Sebag'.

Franck Sebag